

Décision

Générale

colonial

Décision n° 479 abrogeant la décision n° 1069 du 3 décembre 1940

n° 479

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
8 septembre 1942

Numéro JO
n° 550 du 30/09/1942

Date du numéro
30 septembre 1942

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, commandeur de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu la décision n° 1069, en date du 3 décembre 1940, portant création d'une Commission chargée de l'étude, de la coordination des émissions et réceptions des différents postes radiotélégraphiques de la colonie,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

La décision n° 1069 en date du 3 décembre 1940 est abrogée. Art. 2. La coordination des émissions et réceptions des différents postes radiotélégraphiques de la colonie sera assurée par le gouvernement local (Cabinet militaire) . Art. 3. La présente décision sera enregistrée

NOAILHETAS.